

CANTON DE ST JEAN DE MONTS ARRONDISSEMENT DES

COMMUNE DE LA GUERINIÈRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le mardi trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LA GUERINIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-France LÉCULÉE, Maire.

Date de la convocation : le 24 juillet 2019

PRÉSENTS : Mme Marie-France LÉCULÉE, Maire, M. Marc DANO, Mme Michèle POUPELARD, M. Laurent SOULARD, Mme Anne-Marie MARY, Mme Valérie BARANGER, M. Maurice BAUDRY, M. Jacques BOZEC, Mme Ingrid BURGAUD, Mme Marie-Cécile CLISSON, M. Christian CLOUTOUR, Mme Béatrice DUPUY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Bruno GALVAN qui a donné pouvoir à Mme Marie-France LÉCULÉE.

ABSENT : M. Christian BONNEAU.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Marie MARY

OBJET : Tarifs d'utilisation des salles et loyers des logements temporaires – n° 2019-67

Considérant les délibérations précédentes, et notamment celle du 18 octobre 2017, relative aux tarifs de location des salles communales ;

Considérant la mise en service du bâtiment communal « Les Pinsonnières » ;

Considérant la réalisation des travaux de rénovation des logements temporaires ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs et loyers correspondants pour l'année 2019 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer les tarifs des salles et des loyers des logements temporaires comme suit :

Espace des Pins Salle (hors période estivale)		Caution
Particuliers (Vin d'honneur, buffet)	50 € / jour	200 €
Particuliers (location suite à une sépulture ou une cérémonie funéraire sur la Commune)	Gratuit	
Associations (activités non-lucratives)	5 € / jour (à partir du 2ème jour)	200 €
Associations (activités lucratives)	100 € / semaine soit 16,65 € / jour	200 €

40 € par heure de ménage si la salle n'est pas nettoyée.
La réservation sera effective seulement à partir de la remise des justificatifs demandés.

Envoyé en préfecture le 01/08/2019

Reçu en préfecture le 01/08/2019

Affiché le

SLOW

ID : 085-218501062-20190730-DEL2019067-DE

LA SALICORNE		Salle avec chaises et tables + cuisine et vaisselle			Salle avec chaises et tables			Sonorisation	Podium	Caution
		Jour en semaine	Week-end	Semaine (jeudi au mercredi inclus)	Jour en semaine	Week-end	Semaine (jeudi au mercredi inclus)			
PARTICULIERS	La Guérinière	200 €	300 €	-	75 €	150 €	-	75 €	200 €	800 €
	Autre commune	300 €	400 €	-	100 €	200 €	-	100 €	200 €	800 €
	Sépulture ou cérémonie funéraire	Gratuit	Gratuit	-	Gratuit	Gratuit	-	-	-	-
ASSOCIATIONS/ COLLECTIVITÉS/ ORGANISMES PUBLICS	Communale et intercommunale	Gratuit 1 fois/an (soit Salicorne soit les Pinsonnières)							-	800 €
		60 €	150 €	-	40 €	100 €	-	75 €	200 €	800 €
	Autre commune	100 €	150 €	-	75 €	100 €	-	75 €	200 €	800 €
	A but lucratif	300 €	400 €	-	100 €	200 €	-	100 €	200 €	800 €
ENTREPRISES	Ile de Noirmoutier	60 €	150 €	-	40 €	100 €	-	100 €	200 €	800 €
	Autre commune	200 €	300 €	-	100 €	200 €	-	100 €	200 €	800 €
	A but lucratif	300 €	400 €	-	200 €	300 €	-	100 €	200 €	800 €
EXPOSITION		-	200 €	400 €	-	150 €	300 €	100 €	-	800 €

40 € par heure de ménage si la salle n'est pas nettoyée

La réservation sera effective seulement à partir de la remise des justificatifs demandés.

LES PINSONNIÈRES		Entrée + tisanerie/bar		Salle de sports (dont location tennis)			Vestiaires hommes/ femmes + arbitre	Caution (non encaissée)
		Jour en semaine	Week- end	Jour en semaine (hors vacances scolaires)	Jour en semaine (vacances scolaires)	Week- end		
PARTICULIERS	La Guérinière	-	-	4,50 €	6,10 €	-	-	-
	Autre commune	-	-			-	-	-
	Sépulture ou cérémonie funéraire	Gratuit	Gratuit	-	-	-	-	-
		Salle de danse + entrée + tisanerie/bar		Salle de sports		Vestiaires hommes/ femmes + arbitre	Caution (non encaissée)	
		Jour en semaine	Week- end	Jour en semaine	Week-end			
ASSOCIATIONS/ COLLECTIVITÉ/ ORGANISMES PUBLICS	Communale et intercommunale	Gratuit 1 fois/an (soit Salicorne soit les Pinsonnières)				Jour de match/ manifestations	800 €	
		40 €	100 €	Gratuit	Gratuit	Jour de match/ manifestations	800 €	
	Autre commune	75 €	100 €	Gratuit	Gratuit	Jour de match/ manifestations	800 €	
	A but lucratif	100 €	200 €	Gratuit	Gratuit	Jour de match/ manifestations	800 €	
ENTREPRISES	Ile de Noirmoutier	40 €	100 €	-	-	-	800 €	
	Autre commune	100 €	200 €	-	-	-	800 €	
	A but lucratif	200 €	300 €	-	-	-	800 €	

40 € par heure de ménage si les salles ne sont pas nettoyées

20 € si filet de tennis non remis en place

La réservation sera effective seulement à partir de la remise des justificatifs demandés.

Logements temporaires rue des pinsonnières	Loyer	Charges	Total
Logement N°1 (T3 2 chambres 72,50m2)	528 €	161 €	689 €
Logement N°2 (T2 1 chambre 51m2)	429 €	97 €	526 €
Logement N°3 (T3 2 chambres 65m2)	489 €	125 €	614 €
Logement N°4 (T2 1 chambre 46m2)	392 €	100 €	492 €
Logement N°5 (Studio 39,30m2)	333 €	57 €	390 €
Le loyer de base sera annuellement indexé sur l'indice de référence des loyers			

- Décide de mettre à disposition soit la Salicorne soit la salle des Pinsonnières, avec les équipements, à titre gratuit pour les associations de la commune, une fois par an, dans l'exercice normal de leur activité et les manifestations qu'elles organisent ainsi que pour leur Assemblée Générale.
- Décide que la mise à disposition de la salle de sports est gratuite pour les associations, organismes publics et entreprises. Les vestiaires seront ouverts seulement pour les jours de match et manifestations des associations.
- Décide de mettre à disposition à titre gratuit la salle des Pins, la Salicorne ou l'entrée/tisanerie des Pinsonnières dans les cas de réception liés à des funérailles et/ou cérémonies funéraires, si l'une ou l'autre se déroule sur la commune.
- Autorise Mme le Maire à accorder, à titre exceptionnel, pour toutes les salles communales, une gratuité de location, eu égard à la nature de la manifestation d'intérêt social ou culturel.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 La Guérinière, le 30 juillet 2019

Affiché le 31 juillet 2019